

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 JUIN 2009

Sous la Présidence de Patrice WEISS, le Maire,

Conseillers présents : WEISS Patrice, MATTER André, WEISS Bernard, FEGER René, KLEIN Marcel, JUNG François, KLEINCLAUSS Joseph, WENDLING Nadine, CRIQUI Marc, CLAUSS Françoise, GUERRIER Catherine, LEHNHARD Gérard, GANTNER Jean-Marc.

Conseillers absents : Fanny ECKART (a donné procuration à René FEGER), Françoise CLAUSS, DENNI Fabienne.

Monsieur Bernard Weiss est nommé secrétaire de séance.

L'adoption du P.V. des séances du 23.02.2009 et du 10.3.2009 on été approuvés à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Création d'un poste d'attaché territorial

Considérant la promotion interne de l'agent titulaire du poste de secrétaire de mairie, et son inscription sur la liste d'aptitude du grade d'attaché territorial,

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- la création d'un emploi permanent à temps non-complet d'attaché territorial à compter du 1^{er} juillet 2009. La durée hebdomadaire de service afférente à cet emploi est fixée à 23 heures 20 minutes.
- le maintien de l'indemnité d'exercice de mission des préfetures touché par cet agent au même montant que dans le grade de rédacteur-chef.

Les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets 2009 et suivants.

Mise en place de fascines vivantes

Pour lutter contre les coulées d'eaux boueuses, le Conseil Municipal a décidé par délibération des 10 et 30 mars 2009 la mise en place de fascines sur une longueur de 915 mètres sur le ban de la commune, ainsi que leur mode de financement.

Le Maire informe le Conseil Municipal que certains exploitants souhaitent faire installer des fascines vivantes avec des arbustes sur une longueur totale de 300 mètres linéaires.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- approuve et encourage ces initiatives,
- décide la mise en place de 300 mètres linéaires de fascines vivantes,
- décide de réduire la mise en place de fascines ordinaires sans arbustes à 615 mètres linéaires
- décide d'attribuer le marché complémentaire à l'entreprise Nature et Techniques pour un montant de 7.650,00 euros HT, soit 9.149,40 euros TTC,
- sollicite les subventions dont pourraient bénéficier ces travaux auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse,
- adopte le plan de financement suivant :
 - ⇒ Fonds propres
 - ⇒ Aide du Conseil Général
 - ⇒ Aide de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse
 - ⇒ Aide de l'Etat
 - ⇒ Emprunt
 - ⇒ Récupération de la TVA

- autorise le maire à signer les marchés et tous documents pour la réalisation et le paiement de ces travaux et les conventions nécessaires avec les exploitants.

Les crédits nécessaires sont prévus aux budgets assainissement 2009 et éventuellement 2010, en section d'investissement à l'article 21532.

Lutte contre les coulées d'eaux boueuses: achat de matériaux

Le Maire explique au Conseil Municipal que la rue des Païens est périodiquement envahie par des eaux boueuses et que les capacités d'écoulement des canalisations servant à écouler ces eaux sont insuffisantes. A six reprises depuis 2003, les terrains de deux riverains (M. Brucker et M. Vogt) se sont retrouvés inondés avec dépôt de boues et divers restes végétaux et détritux.

La mise en place d'un caniveau en surface, réalisé avec des éléments en forme de "L" ou de "U" permettrait de canaliser les eaux et faciliterait leur évacuation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide l'achat d'éléments béton en forme de "L" ou de "U" et les matériaux nécessaires pour leur mise en place pour un montant maximum de 1.400 euros TTC.
- Note que les travaux seront réalisés en bénévolat par les riverains et les en remercie.
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ces achats.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget assainissement 2009, en section d'investissement à l'article 21532.

Achat d'un logiciel pour le recensement militaire

Le Maire expose au Conseil Municipal la demande du Bureau du Service National de transmettre les données du recensement des jeunes par voie de télétransmission.

A cette fin, il est nécessaire d'acquérir un logiciel de recensement militaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 14 voix et une abstention,

- l'acquisition d'un logiciel de recensement militaire auprès du fournisseur de la commune, Magnus, pour un montant de 105 euros HT.
- autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cet achat, proposition, maintenance et mises à jour, pour 2009 et les années suivantes.

Les sommes nécessaires sont prévues à l'article 205 du budget 2009.

Mise en place de panneaux de signalisation

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier relatif à la signalisation routière dans la commune et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide la mise en place d'une première tranche de travaux de traçage routier et d'acquisition et d'installation de panneaux, afin d'améliorer la signalisation et la sécurité routière,
- Affecte à ces travaux et acquisitions un montant maximal de 7.000 euros HT, soit 8.372 euros TTC,
- autorise le Maire à signer toutes pièces nécessaires au paiement et à la réalisation de ces travaux et achats.

Les sommes nécessaires sont prévues à l'article 2152 du budget 2009.

Extension du réseau public de distribution d'électricité pour le raccordement d'une grange transformée en 2 appartements construits par Mme Schwartz Marie-Madeleine

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'aménagement par Mme Schwartz Marie-Madeleine de 2 appartements dans une grange située 212, rue Principale, nécessite, selon les études réalisées par GRD ESR, une extension du réseau public de distribution d'électricité, pour un montant de 4.170,32 euros HT, soit 2.502,19 euros HT, soit 2.992,62 euros TTC, à la charge de la commune.

Le Conseil Municipal,

Vu le courrier de Mme Schwartz en date du 12 juin 2009 informant des besoins en électricité du projet,

Considérant que le bâtiment, objet de la transformation, fait partie d'une même propriété déjà desservie par Electricité de Strasbourg,

Considérant que cette extension ne serait réalisée que pour cet unique projet, puisque tous les immeubles situés en aval rue des Vignes sont pourvus en courant électrique par d'autres raccordements,

- Estime qu'il n'y a pas lieu pour ce projet de réaliser une extension du réseau public de distribution d'électricité,
- Demande à ESR les plans relatifs à la fourniture en électricité des différents quartiers de la commune dans le cadre des études à réaliser pour améliorer les réseaux.

Document d'urbanisme

Le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité de disposer d'un document d'urbanisme, qui, à ce jour, fait défaut à la commune. Le Règlement National d'Urbanisme qui s'applique en conséquence ne peut plus répondre à toutes les attentes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Souhaite que la commune dispose de son document d'urbanisme
- Demande au Maire de lancer les consultations nécessaires pour permettre aux élus de faire un choix parmi les différents documents existants.